

MAIRIE
Place du 8 Mai
63450 SAINT-SATURNIN

Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 24/02/2021 - 18H30

NOM & PRENOM <i>(par ordre alphabétique)</i>	PRESENCE
BRULE Didier	Absent
BAILLY Frédéric	Présent
BARBECOT Maïté	Présente
COURET Mickaël	Présent
COSTES Denis	Présent
FOURNIER Florence	Présente
GENDRONNEAU Arlette	Présente
JARTON-COUDOUR Élise	Pouvoir donné à Maryline LAMBLOT
LAMBLOT Maryline	Présente
PAILLOUX Christian	Présent
POULY Pierre	Présent
RAYNARD Rodolphe	Présent
SABY Patricia	Pouvoir donné à Pierre POULY
TALEB Franck	Présent
YEPES Sébastien	Présent
Nombre de présents : 12	
Nombre d'absents ayant donnés un pouvoir : 2	
Nombre d'absents n'ayant pas donné un pouvoir : 1	

Rappel des conditions sanitaires

En raison des consignes préfectorales liées au COVID-19, le conseil s'est tenu en respectant les consignes sanitaires.

Émargement de la feuille de présence – vérification du quorum

Le quorum étant atteint (12 présents sur 15 élus), le conseil peut valablement se réunir.

Ordre du jour

A huis clos

- DIA parcelle ZP 376 situé 9 chemin de Chadeveau (UG*) et parcelle ZP 256 situé 6 place du 8 mai (UD*2).

En public (public absent en raison du couvre-feu)

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 janvier 2021
- 2021-02-A-Approbation du compte de gestion de la Commune 2020 (délibérations de A à C sous condition d'avoir reçu les comptes de gestion définitifs de la Trésorerie de Chamalières)
- 2021-02-A-Approbation du compte de gestion du CCAS 2020
- 2021-02-B-Approbation du Compte Administratif de la Commune 2020
- 2021-02-B-Approbation du Compte Administratif du CCAS 2020

- 2021-02-C-Affection du résultat de la Commune exercice 2020
- 2021-02-C-Affection du résultat du CCAS exercice 2020
- 2021-02-D-Maintien ou non des fonctions d'Adjoint au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations
- 2021-02-E-Enfouissement des réseaux Télécom chemin sous la Ville : S.I.E.G.
- 2021-02-F-Autorisation préalable et permanente des poursuites donnée au Comptable pour le recouvrement des produits locaux
- 2021-02-G-Désignation d'un délégué au S.M.V.V.A.
- 2021-02-H-Villages remarquables : dossier de subvention réfection toiture Mme DUMONT
- Présentation et vote pour la création d'un marché à Saint-Saturnin
- Présentation et vote pour un projet d'exposition artistique à Saint Saturnin
- Information proposition de motion pour que vive la ligne de l'Aubrac

Discussion :

Compte-tenu de ses absences aux réunions du conseil municipal, Frédéric BAILLY demande d'avoir une discussion avec Patricia SABY sur son implication, et qu'elle fasse des choix clairs sur ce point.

Le Maire lui répond qu'actuellement elle travaille le soir, et qu'il ne fera pas pression sur elle.

Secrétaire de séance : Maryline LAMBLLOT

A huis clos : parcelle ZP 256 situé 6 place du 8 mai (UD*2) et parcelle ZP 376 situé 9 chemin de Chadeveau (UG*)

Le Maire propose de ne pas préempter la parcelle ZP 256.

Vote :

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	0	14	14

Adopté à l'unanimité.

Discussion :

Christian PAILLOUX demande les noms des acquéreurs. Il s'agit de Monsieur et Madame Michel Jean DOREAU demeurant au 7 place du 8 Mai. Ils sont donc voisins.

Maité BARBECOT demande si ce sont des familles avec des enfants car elle est sensible au maintien des classes.

Les logements sociaux actuellement en travaux sont susceptibles d'accueillir des familles avec enfants.

Vote pour la parcelle ZP 376, les acquéreurs sont Monsieur et Madame Philippe Paul Marie REGAD-PELLAGRU.

Le Maire propose de ne pas préempter.

Vote :

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	0	14	14

Adopté à l'unanimité.

En public :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 janvier 2021.

Deux coquilles ont été corrigées.

Un point sur les jeux a été fait suite aux remarques dans le mail de Maité BARBECOT.

Il est demandé de convenir comme principe de ne pas mentionner le nom des employés municipaux dans les comptes-rendus du Conseil Municipal. La mention dans le dernier compte-rendu sera donc retirée.

La commission Associations Sports et Jeunesse s'est réunie mercredi dernier, Pierre POULY a demandé de nouveaux prototypes de matériels au fournisseur.

Mickaël COURET évoque la situation financière du SIVOS. Les jeux ne sont pas commandés car en priorité la cuisine est à refaire pour un montant de 20 000 euros. Il a fallu faire vite car la DETR devait être déposée début janvier.

Franck TALEB complète en précisant que le budget du SIVOS va exceptionnellement augmenter en 2021 et que cette hausse est due à l'augmentation du budget du CLSH notamment à cause d'erreurs de déclarations liées aux charges de personnel sur les années précédentes.

La feuille d'émargement d'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 janvier 2021 est signée par l'ensemble des conseillers présents.

Vote :

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	0	14	14

Adopté à l'unanimité.

Les points 2021-02-A à C seront reportés au prochain Conseil Municipal, les comptes définitifs de la Trésorerie de Chamalières n'ayant pas été reçus et cela a été confirmé par mail ce jour à 16h55.

[2021-02-A-Approbation du compte de gestion de la Commune 2020](#)

[2021-02-A-Approbation du compte de gestion du CCAS 2020](#)

[2021-02-B-Approbation du Compte Administratif de la Commune 2020](#)

[2021-02-B-Approbation du Compte Administratif du CCAS 2020](#)

[2021-02-C-Affectation du résultat de la Commune exercice 2020](#)

[2021-02-C-Affectation du résultat du CCAS exercice 2020](#)

2021-02-D-Maintien ou non des fonctions d'Adjoint au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations

Le Maire rappelle que nous avons tous reçu le pensum de Didier BRULE sur lequel il ne reviendra pas.

Il convient de se prononcer tout d'abord sur la nature du scrutin (public ou secret) et ensuite sur le maintien ou non de M. Didier BRULE dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.

Florence FOURNIER dit ne pas avoir de préférence sur les formes de vote.

3 conseillers déclarent **ne pas vouloir prendre part au vote** (Maité BARBECOT, Christian PAILLOUX et Rodolphe RAYNARD).

Il est à noter que le refus de conseillers municipaux de prendre part au vote lors d'une séance du conseil municipal a pour incidence d'être comptabilisé comme une abstention. En effet, seuls sont comptabilisés les suffrages exprimés « pour » ou « contre », « favorables » ou « défavorables » qui permettent de dégager une majorité. Les abstentions ou refus de vote sont sans incidence sur l'adoption de la délibération, dès lors que le nombre de votants est suffisant pour que la majorité absolue des suffrages exprimés, soit plus de la moitié, puisse être acquise (cf. réponse ministérielle QE N° 49261, JO, 7 décembre 2004, page 9767).

Le Maire demande qui est pour un vote à main levée.

Vote :

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	3	11	14

Le vote à main levée est adopté.

L'arrêté du Maire du 20 janvier 2021 demandant le retrait de délégations du troisième Adjoint au Maire a été adressé à l'intéressé et à la Préfecture. Le Maire donne lecture de la réponse de la Préfecture qui explique les modalités à mettre en œuvre :

1. Dans l'hypothèse où le conseil municipal déciderait de ne pas maintenir Didier BRULE dans ses fonctions d'Adjoint, il devra être procédé à l'élection d'un nouvel Adjoint pour pourvoir le poste vacant. Le ou les candidats devront être du même sexe que l'Adjoint à remplacer. (cf. Article L.2122-7-2 du CGCT).
2. Dans l'hypothèse où le conseil municipal déciderait de maintenir Didier BRULE dans ses fonctions d'Adjoint sans délégation, deux cas de figures sont envisageables :
 - i. Les délégations de fonctions retirées à Didier BRULE sont attribuées au premier et deuxième Adjoints.
 - ii. Les délégations peuvent être attribuées à un autre élu, il y a alors nécessité de créer un quatrième poste d'Adjoint et d'organiser une élection pour pourvoir ce poste au sein du Conseil Municipal dans le respect de l'article L.2122-7-2 du CGCT précité.

Vote à main levée pour le retrait de Didier BRULE dans ses fonctions d'adjoint.

Les 3 mêmes conseillers précisent une nouvelle fois qu'ils ne souhaitent pas prendre part au vote et ne souhaitent pas être comptabilisés en abstention.

Vote :

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	3	11	14

Adopté à la majorité.

Le troisième Adjoint n'étant pas maintenu, Le Maire propose la candidature de Sébastien YEPES comme troisième Adjoint au Maire.

3 conseillers précisent une nouvelle fois qu'ils ne souhaitent pas prendre part au vote et ne souhaitent pas être comptabilisés en abstention.

Vote :

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	3	11	14

Adopté à la majorité.

2021-02-E-Enfouissement des réseaux Télécom chemin sous la Ville : S.I.E.G.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les travaux prévus d'enfouissement des réseaux de télécommunications en coordination avec les réseaux électriques.

Christian PAILLOUX demande si à l'occasion de l'enfouissement du réseau, des gaines sont prévues pour passer la fibre optique.

Sébastien YEPES lui répond que ce sont les mêmes gaines.

Maryline LAMBLOT dit que l'adressage indispensable au déploiement de la fibre sur la commune n'est pas à jour.

Le Maire précise que La Poste est le seul service officiel dans cette démarche. Le déploiement de la fibre optique est programmé au deuxième semestre 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer.

Vote :

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	0	14	14

Adopté à l'unanimité.

2021-02-F-Autorisation préalable et permanente des poursuites donnée au Comptable pour le recouvrement des produits locaux

Il s'agit de donner l'ordre à la nouvelle perception de Chamalières pour la poursuite et le recouvrement des produits locaux.

Vote :

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	0	14	14

Adopté à l'unanimité.

2021-02-G-Désignation d'un délégué au S.M.V.V.A.

Didier BRULE a annoncé par courrier sa démission de plusieurs de ses fonctions. Après vérification auprès des différents organismes où il siégeait, seule sa démission de membre titulaire au S.M.V.V.A. a été confirmée.

Le Maire demande si les suppléants souhaitent conserver leur fonction au S.M.V.V.A.

Christian PAILLOUX propose sa candidature en tant que titulaire.

Vote :

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	1	13	14

Adopté à la majorité.

Maryline LAMBLOT propose sa candidature en tant suppléante en remplacement de Christian PAILLOUX.

Vote :

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	0	14	14

Adopté à l'unanimité.

Christian PAILLOUX informe le Conseil Municipal qu'en tant que remplaçant de Didier BRULE, il vient d'assister à une réunion importante du S.M.V.V.A.

Maryline LAMBLOT rappelle que les conseillers se sont engagés à mettre les comptes-rendus des différents syndicats et commissions à disposition des élus sur Zimbra.

2021-02-H-Villages remarquables : dossier de subvention réfection toiture Mme DUMONT

L'immeuble est situé 21 rue Noble. Le dossier a été déposé le 5 septembre 2020.

Le Maire informe le conseil qu'une réunion aura lieu vendredi après-midi quant à la reconduction d'encouragement à la réfection des façades et des toitures. L'objectif de 18 par an n'a pas été tenu. Un reliquat de 8 serait donc reporté.

Il est demandé un accord de principe pour la réalisation des travaux sous conditions de conformité.

Christian PAILLOUX signale qu'une partie de la maison est classée et s'interroge quant à la non-éligibilité. Pour cela, il suggère de prendre renseignement auprès de la région.

Vote :

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	0	14	14

Adopté à l'unanimité.

Présentation et vote pour la création d'un marché à Saint-Saturnin

Sébastien YEPES explique que 2 dossiers ont clairement émergé de la commission développement économique et touristique : la création d'un marché et un projet d'exposition artistique.

Mettre en place un marché apporterait du dynamisme au village. Les commerçants du village ont été consultés et ne sont pas tous d'accord. Ce changement peut susciter de la peur. Pour autant, ils ont déclaré qu'ils ne feront pas obstacle au projet. Albert a déjà sa clientèle attirée. Le boucher ambulant est déjà sur place le samedi matin. Faire venir plus d'acheteurs apporte potentiellement un plus pour nos commerçants. Le choix du samedi matin ne présente pas trop de concurrence avec les communes alentour. Les gens sont plutôt disponibles ce jour-là. Il est demandé l'approbation du conseil pour faire venir plusieurs commerçants et lancer officiellement les démarches de réalisation de ce projet.

Maïté BARBECOT rappelle que la mise en place d'un marché avait déjà été envisagée mais Albert était alors seul à tenir son commerce et ne pouvait pas assurer de couvrir l'autre entrée.

Les emplacements ne seraient, à priori, pas payants. Si un nettoyage conséquent s'avérait nécessaire, ce serait alors à envisager.

Il s'agit de faire appel à des exposants de qualité. Pour s'investir dans le projet, il est demandé au Conseil Municipal de voter sur le principe d'un marché le samedi.

Christian PAILLOUX rappelle qu'il avait été décidé en commission de définir une durée d'observation et de revenir ensuite vers les commerçants pour refaire un point sur l'évolution de leur chiffre d'affaire avec le marché.

Le Maire convient qu'il ne faudrait pas nuire aux commerçants déjà en place dans le village.

Sébastien YEPES souligne que la crise sanitaire avec le télétravail a conduit à un mode de consommation de produits locaux, et qu'il faudra aussi prévoir une communication appropriée pour se donner toutes les chances de réussite du projet.

Le maire demande de voter sur le principe d'un marché le samedi.

Vote :

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	0	14	14

Adopté à l'unanimité.

Présentation et vote pour un projet d'exposition artistique à Saint Saturnin

Sébastien YEPES fait part au conseil qu'il faudrait profiter de la présence à Chadrat avec Horizons chemin de Montépo pour donner envie de visiter Saint-Saturnin grâce à l'organisation d'une exposition artistique permanente.

Un circuit reste à définir pour une démarche de lieux à visiter. Des salles ont déjà été identifiées : La salle Castillon, la grande salle du Château, que ce soit gratuit ou payant, et pas mal d'autres lieux appartenant à la Mond'Arverne ou à des privés.

Un choix intéressant de lieux et des sollicitations d'artistes professionnels est déjà bien engagé. L'événement est prévu du 12/06 au 19/09/2021.

La demande formulée pour occuper des espaces au Clos d'Issac a été rejetée, prétextant un problème d'assurances, de responsabilités et de normes d'accueil au public inexistantes pour ce lieu ; La commune ne peut pas y accéder alors que c'est possible pour les Jours de Lumière.

Les seules difficultés relevées sont d'ordre logistique pour protéger les œuvres qui seront exposées.

Rodolphe RAYNARD propose de mettre des panneaux pour inciter les visiteurs à venir visiter les expositions, comme «Soyez curieux».

Mickaël COURET demande s'il y a une ouverture pour les artistes amateurs.

Sébastien YEPES répond que, sur les artistes contactés, tous ont montré une grande attention au fait qu'il n'y ait que des artistes professionnels et non des amateurs.

Pierre POULY annonce que l'œuvre de Montépo a été validée en préfecture hier et qu'elle sera installée sous la tour BOUYGUES.

Florence FOURNIER demande si l'œuvre sera illuminée.

Le Maire lui répond que pour cela, il faudrait des batteries, et que c'est difficile à mettre en place sur autant de temps. Mais qu'elle sera illuminée à l'occasion des Jours des Lumières.

Le montage aura lieu le 17/05. L'exposition se déroulera du 12/06 au 19/09/2021, les jours de lumière enchaîneront les 22, 23 et 24/09/2021.

Le maire demande au conseil s'il autorise la poursuite de ce projet avec les conditions qui resteront à définir.

Vote :

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	0	14	14

Adopté à l'unanimité.

Discussion :

Christian PAILLOUX regrette le retrait des sculptures. La prise de décision a été hâtive et sans discussion. Certains habitants les regrettent aussi.

Le Maire lui répond que l'artiste n'était pas gêné par cette décision, aucune convention n'avait été signée.

Frédéric BAILLY fait remarquer que par contre, d'autres ne les regrettent pas.

Arlette GENDRONNEAU rappelle que lors de la précédente mandature, le châtelain avait déjà demandé qu'elles soient enlevées.

Information : Proposition de motion pour que vive la ligne de l'Aubrac

Le Maire a porté à la connaissance du Conseil une demande de soutien de la commune ou chacun peut, s'il le souhaite, se positionner.

Points divers :

Maïté BARBECOT déplore que les associations n'aient plus accès à la petite salle de la Grange de Mai et à tout l'espace nécessaire lors de certaines manifestations (théâtre, marché de la création, ...).

Le Maire a reçu de Mond'Arverne une proposition d'achat de la salle qui n'est pas recevable, et on assiste à un retrait de plus en plus d'accès. La Com Com met la pression, la négociation commerciale semble forcée. Il conçoit que les associations locales vont en pâtir.

Le Maire va demander un RDV.

Sébastien YEPES suggère que les associations se regroupent pour faire une démarche conjointe avec la mairie.

Christian PAILLOUX rappelle que la Com Com, c'est aussi nous.

Sébastien YEPES concède que c'est bien le principe sur lequel l'équipe en place se positionne et que la Com Com communique beaucoup autour de la coopération mais qu'au final, la Com Com décide et ne manque pas de nous le rappeler. De plus, les relations avec La Com Com, sur certains points, donnent du point de vue de Saint-Saturnin, l'impression d'un bras de fer plutôt qu'un accueil cordial, ouvert et coopératif. Il précise toutefois que ce n'est pas général à tous les services de la Com Com.

Le Maire souligne que le poids d'1 seul vote pour Saint-Saturnin sur 55 est négligeable et qu'il est donc difficile de se faire entendre. Christian PAILLOUX estime qu'il y a d'autres moyens que le vote pour se faire entendre.

Christian PAILLOUX précise qu'il est important que tous les élus du SMVVA soient présents pour le vote du budget le 9 mars 2021.

Fin de la réunion à 20h10.

Prochain conseil municipal : mercredi 10 mars 2021 à 18h30.

Le Maire



Franck TALEB

La Secrétaire de séance



Maryline LAMBLOT